



Schola Europaea / Bureau du Secrétaire
général

Réf. : 2023-10-D-5-fr-1
Orig. : EN

Écoles européennes agréées : Rapport de données 2023-2024

Données valables au 15 octobre 2023

Introduction	3
À propos des Écoles européennes agréées	3
À propos du rapport de données annuel des EEA.....	3
Codes et informations générales sur les Écoles européennes agréées	4
Nombre actuel d'Écoles européennes agréées.....	5
Carte des Écoles européennes agréées	6
1. Population scolaire	7
1.i Population scolaire totale.....	7
1.ii Évolution de la population scolaire.....	8
1.iii Population scolaire par niveau d'enseignement.....	10
2. Langues	13
2.i Population par section linguistique.....	13
2.ii Choix de la langue II (LII) parmi les élèves.....	14
2.iii Choix de la langue III (LIII) parmi les élèves.....	15
2. iv Choix de la langue IV (LIV) parmi les élèves.....	18
3. Personnel enseignant	19
4. Informations sur l'agrément	20

Introduction

À propos des Écoles européennes agréées

Les Écoles européennes agréées offrent un enseignement européen qui répond aux exigences pédagogiques définies par les Écoles européennes, mais qui demeure dans le cadre des réseaux scolaires nationaux des États membres dans lesquels elles sont implantées. Les Écoles européennes agréées se trouvent hors du cadre juridique, administratif et financier auquel les Écoles européennes sont astreintes.

23 Écoles européennes agréées fonctionnent cette année dans 13 États membres de l'UE. Trois écoles supplémentaires sont en cours d'agrément, dont l'une est actuellement ouverte¹. Douze EEA ont déjà fait l'expérience d'au moins une session du Baccalauréat.

Sur les 24 écoles actuellement en fonctionnement (dont 23 sont déjà agréées et une en cours d'agrément) :

- 18 proposent un cycle maternel
- 23 proposent un cycle primaire (bien que certaines écoles ne couvrent pas encore tous les niveaux du primaire)
- 23 proposent un cycle secondaire (bien que certaines écoles ne couvrent pas encore tous les niveaux du secondaire)
- 18 proposent le cycle du Baccalauréat (bien que 4 écoles ne proposent actuellement que le S6).

À propos du rapport de données annuel des EEA

Conformément au [Règlement sur les Écoles européennes agréées](#), Article 19 et Annexe 10, chaque école s'engage à partager un ensemble de données chaque année avant le 15 octobre. Les données présentées dans ce document sont donc valables au 15 octobre 2023.

Ce document contient des données sur la situation dans les Écoles européennes agréées au cours de l'année scolaire 2023-2024, avec un accent sur l'évolution de la population scolaire, le choix des langues des élèves et des informations concernant le personnel enseignant.

¹ L'École européenne agréée du Tyrol a accueilli ses premiers élèves en septembre 2023, ajoutant ainsi une 14^e EEA dans l'État membre.

Codes et informations générales sur les Écoles européennes agréées

Écoles européennes agréées (23) :

BAR	École européenne de Bruxelles-Argenteuil, Belgique ^
BRI	Scuola Europea di Brindisi, Italie
CPH	École européenne de Copenhague, Danemark *
DHG	Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum, Pays-Bas *
DIF	École internationale de Differdange, Luxembourg
DUN	Centre for European Schooling, Dunshaughlin, Irlande *
EDS	École internationale Edward Steichen, Clervaux, Luxembourg
HEL	European School Helsinki, Finlande *
HER	School of European Education, Heraklion, Grèce *
JUN	Lënster Lycée International School, Junglinster, Luxembourg
LIL	École européenne de Lille Métropole, France *
LJB	École européenne de Ljubljana, Slovénie *
LUV	École internationale Gaston Thorn, Luxembourg-Ville, Luxembourg
MAN	École Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Manosque, France *
MER	École internationale Mersch Anne Beffort, Mersch, Luxembourg
MON	École Internationale de Mondorf-les-Bains, Luxembourg
PAD	École européenne de Paris La Défense, France *
PAR	Scuola per l'Europa di Parma, Italie *
RHM	Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel, Allemagne ^
SAA	École européenne de Saarland, Saarbrücken, Allemagne
STR	École européenne de Strasbourg, France *
TAL	École européenne de Tallinn, Estonie *^
WAR	École européenne internationale de Varsovie, Pologne *^

Écoles en cours d'agrément (2) :

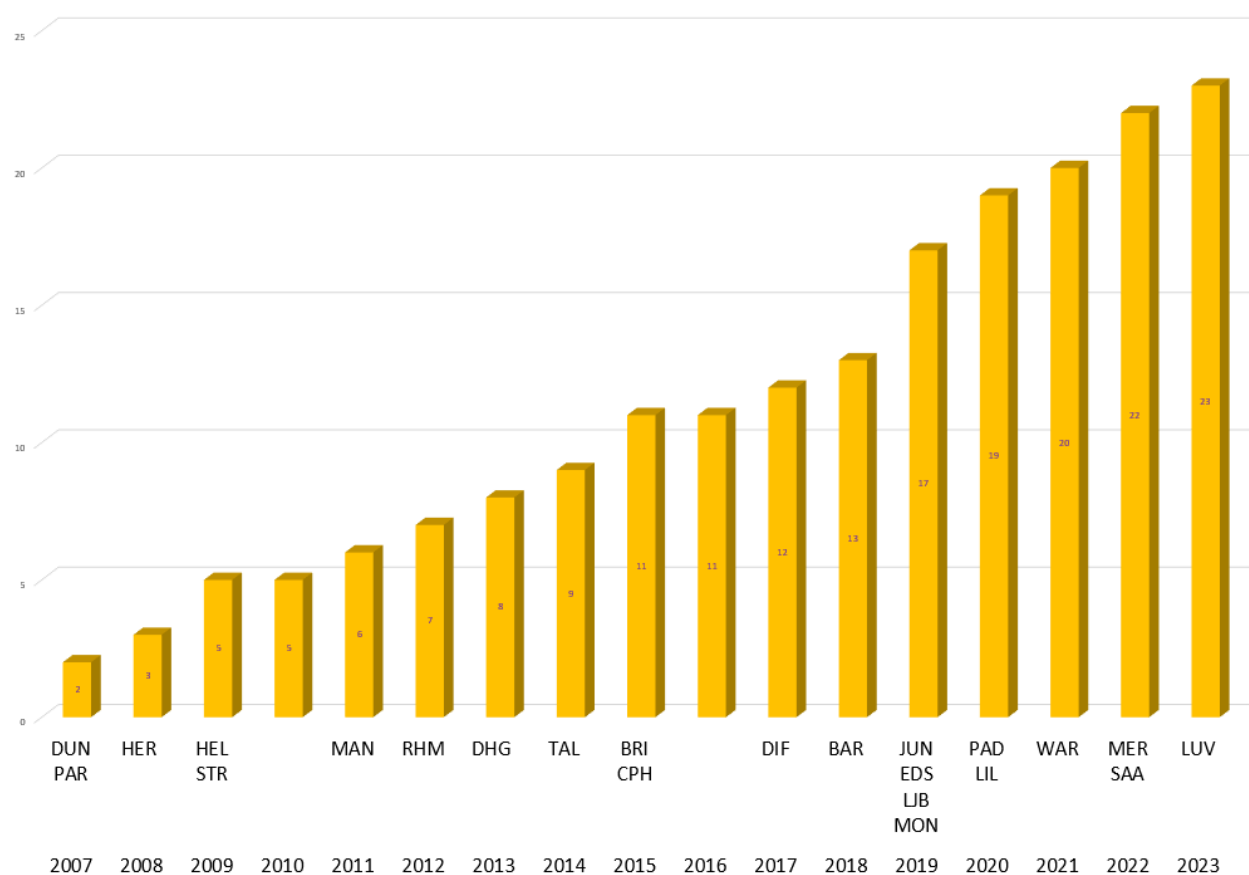
LIS	École européenne de Lisbonne, Portugal
TIR	École européenne agréée du Tyrol, Autriche

* Convention de contribution signée avec la Commission européenne signée

^ Financée par le secteur privé

Nombre actuel d'Écoles européennes agréées

Le nombre d'Écoles européennes agréées augmente régulièrement.

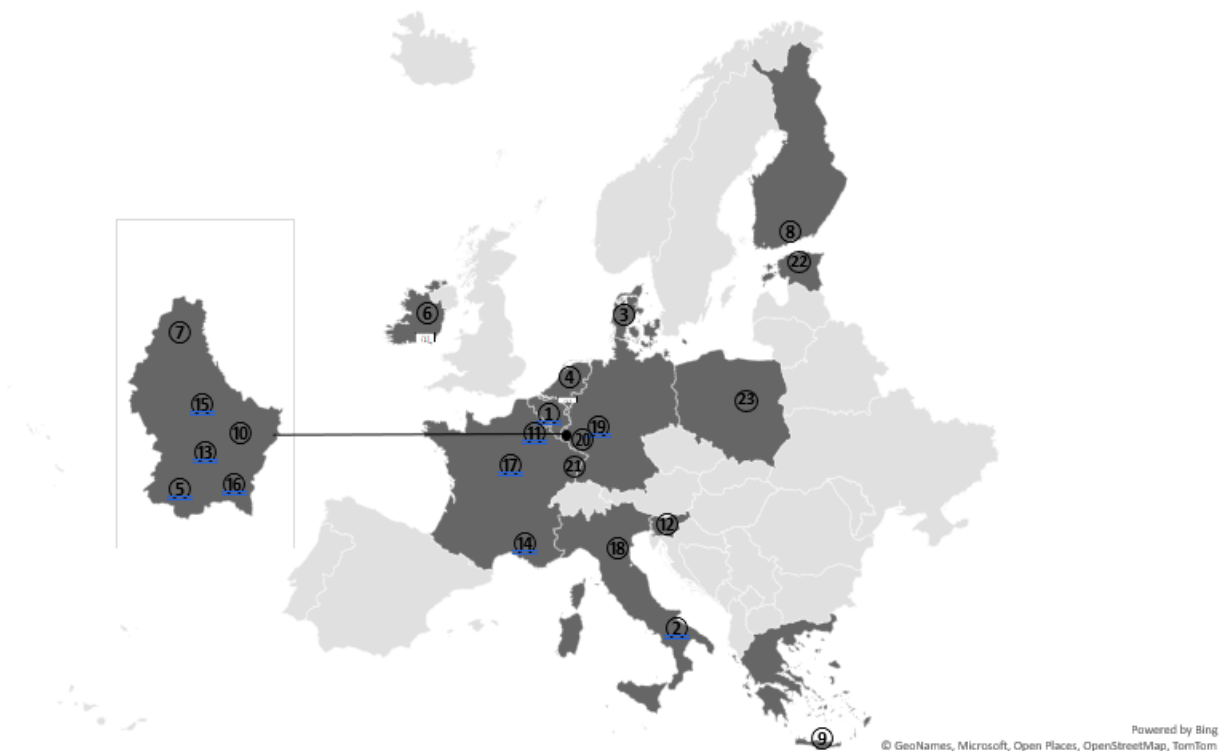


Comme le montre le graphique, une nouvelle école a été agréée en 2023 :

- École internationale Gaston Thorn, Luxembourg-Ville, Luxembourg

Carte des Écoles européennes agréées

Cette carte indique l'emplacement de toutes les Écoles européennes agréées :

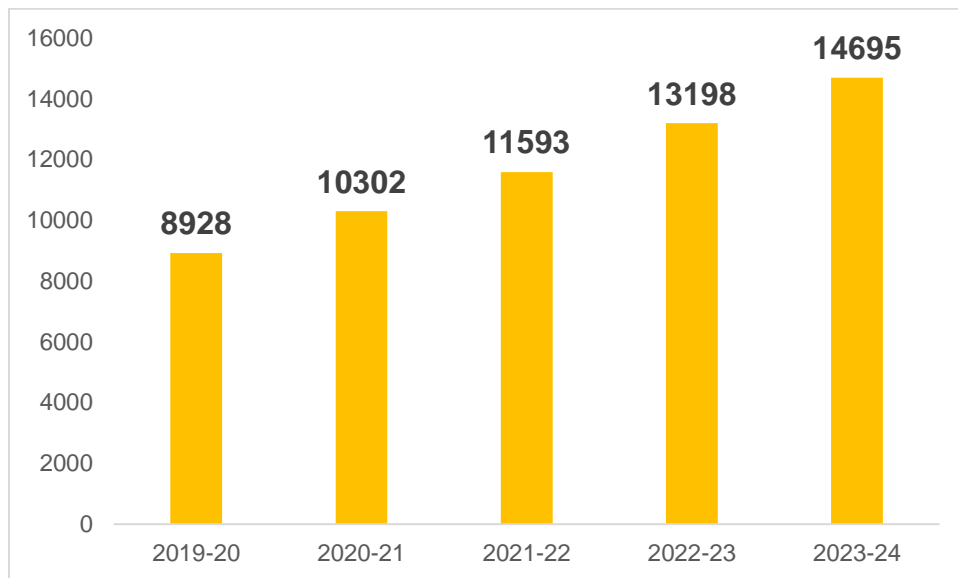


- | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| ① Ecole Européenne de Bruxelles-Argenteuil (BE) | ⑨ School of European Education, Heraklion (GR) | ⑰ European School of Paris La Défense (FR) |
| ② Scuola Europea di Brindisi (IT) | ⑩ Lënster Lycée International School, Junglinster (LU) | ⑱ Scuola per l'Europa di Parma (IT) |
| ③ European School of Copenhagen (DK) | ⑪ Ecole Européenne de Lille Métropole (FR) | ⑲ Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel (DE) |
| ④ Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum (NL) | ⑫ European School Ljubljana (SI) | ⑳ European School Saarland, Saarbrücken (DE) |
| ⑤ Ecole Internationale de Differdange (LU) | ⑬ Ecole internationale Gaston Thorn, Luxembourg-Merl (LU) | ㉑ European School of Strasbourg (FR) |
| ⑥ Centre for European Schooling, Dunshaughlin (IE) | ⑭ Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur, Manosque (FR) | ㉒ Tallinn European School (EE) |
| ⑦ Edward Steichen International School, Clervaux (LU) | ⑮ École internationale Mersch Anne Beffort (LU) | ㉓ International European School Warsaw (PL) |
| ⑧ European Schooling Helsinki (FI) | ⑯ Ecole Internationale de Mondorf-les-Bains (LU) | |

1. Population scolaire

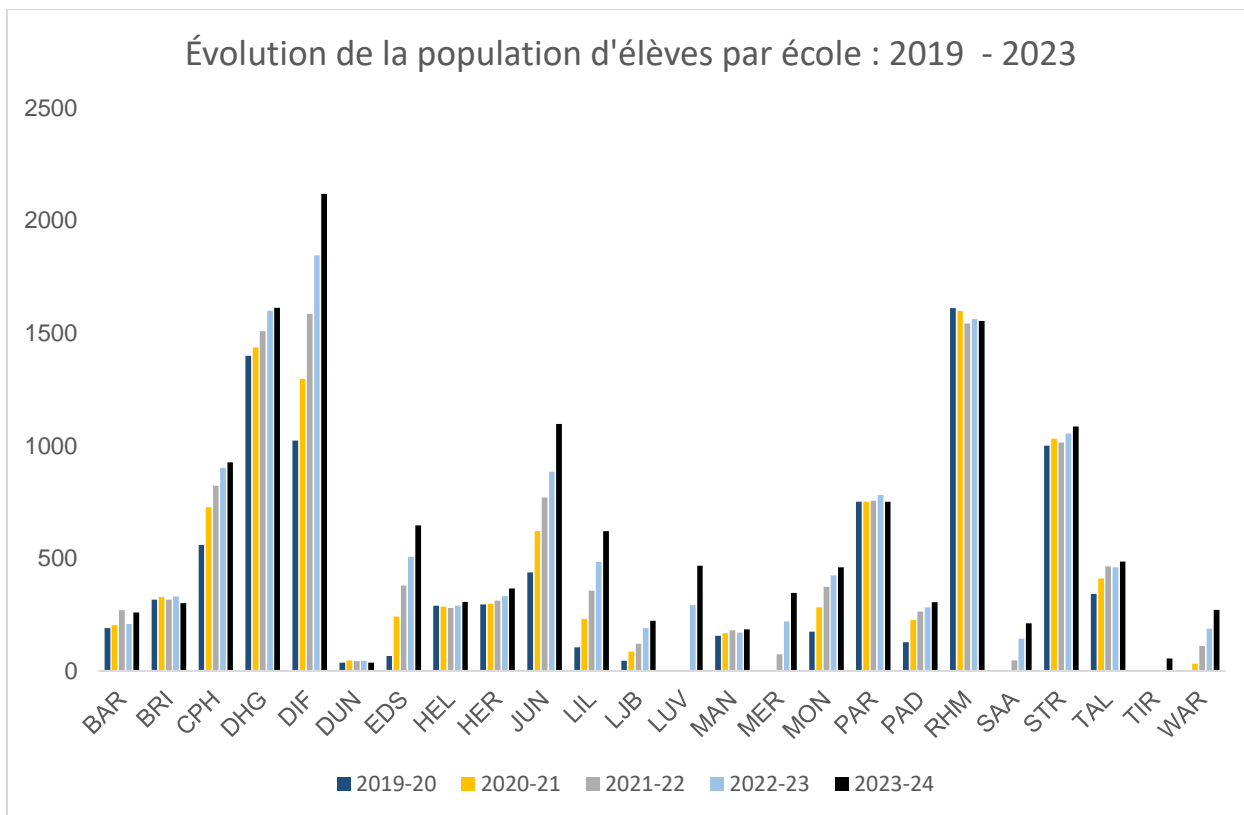
1.i Population scolaire totale

Le nombre total d'élèves dans les différentes EEA augmente chaque année :




Comme indiqué sur le graphique, le nombre total d'élèves fréquentant les Écoles européennes agréées a augmenté de 60 % au cours des cinq dernières années. Un léger ralentissement de l'augmentation peut être observé entre 2020 et 2021, principalement dû à la fin de l'ancienne Convention d'agrément avec l'ancienne École européenne agréée du Royaume-Uni.






Pour un aperçu complet, le graphique à la page suivante montre le changement dans le nombre d'élèves dans les différentes EEA au cours des cinq dernières années :



1.ii Évolution de la population scolaire

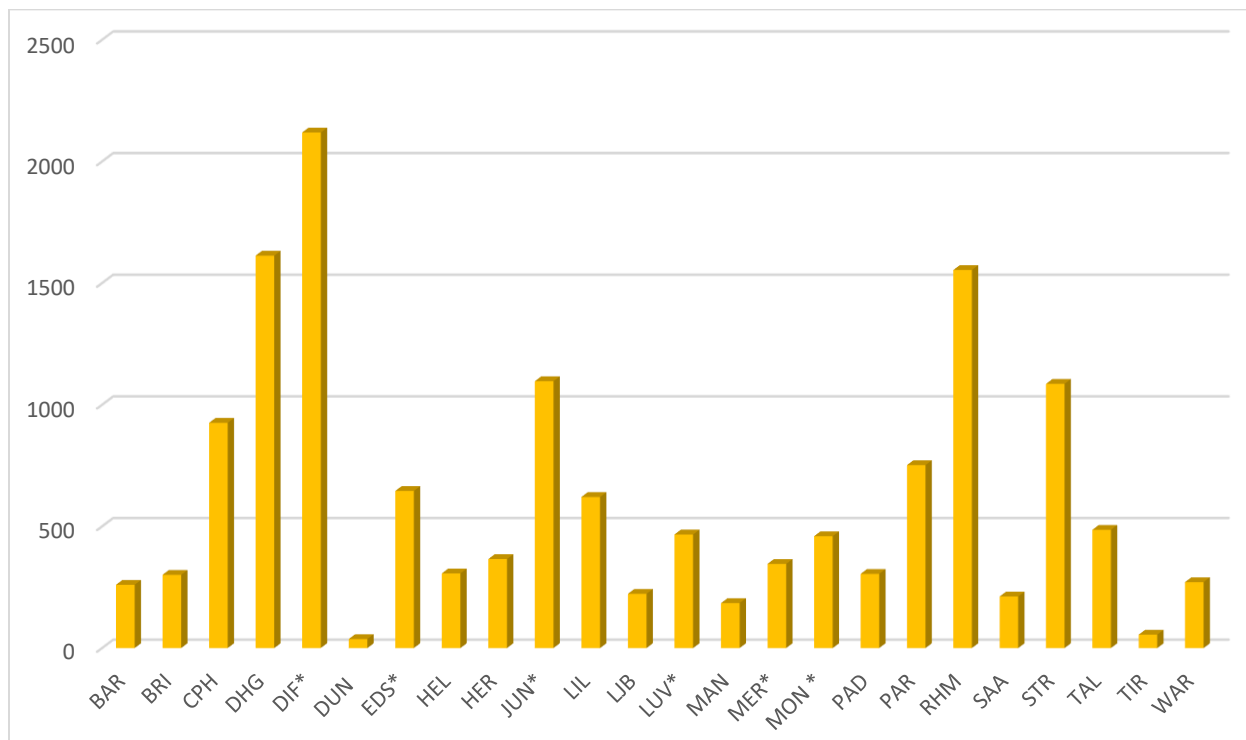
À quelques exceptions près, toutes les écoles ont vu croître leur nombre d'élèves d'année en année. Les écoles qui ont connu une augmentation considérable sont les écoles les plus récentes : une forte hausse du nombre d'élèves est donc à prévoir. Selon la même logique, les écoles plus établies, dans l'ensemble, ont connu une évolution plus limitée de leur nombre d'élèves, d'année en année.

Le tableau à la page suivante indique le nombre d'élèves pour chaque école (colonne ) et le pourcentage de changement (%) d'année en année, au cours des cinq dernières années, dans toutes les écoles actuellement ouvertes, y compris les écoles en cours d'agrément :

	2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
		%		%		%		%		%
BAR	190	65%	203	7%	270	33%	209	-23%	260	24%
BRI	316	-7%	328	4%	316	-4%	331	5%	301	-9%
CPH	560	32%	727	30%	822	17%	902	10%	926	3%
DHG	1400	13%	1437	3%	1509	5%	1600	6%	1613	1%
DIF	1023	43%	1297	27%	1586	22%	1846	16%	2119	15%
DUN	36	6%	47	31%	44	-6%	45	2%	37	-18%
EDS	67	123%	241	260%	379	57%	507	34%	646	27%
HEL	290	1%	285	-2%	279	-2%	290	4%	307	6%
HER	295	8%	298	1%	313	5%	332	6%	366	10%
JUN	437	214%	621	42%	769	24%	885	15%	1097	24%
LIL	105	-	231	120%	357	55%	484	36%	621	28%
LJB	45	350%	86	91%	121	41%	190	57%	223	17%
LUV	-	-	-	-	-	-	292	-	467	60%
MAN	156	-5%	167	7%	180	8%	170	-6%	185	9%
MER	-	-	-	-	74	-	220	197%	346	57%
MON	174	118%	283	63%	374	32%	424	13%	460	8%
PAD	128	-	225	76%	264	17%	282	7%	305	8%
PAR	752	6%	757	1%	756	1%	781	3%	752	-4%
RHM	1612	5%	1599	-1%	1543	-4%	1563	1%	1554	-1%
SAA	-	-	-	-	47	-	143	204%	212	48%
STR	1000	3%	1032	3%	1015	-2%	1055	4%	1086	3%
TAL	342	17%	411	20%	464	13%	460	-1%	486	6%
TIR*	-	-	-	-	-	-	-	-	55	-
WAR	-	-	32	-	110	244%	187	70%	271	45%
TOTAL	9829	20%	11194	14%	11585	3%	13215	14%	14695	11%

*en cours d'agrément

Le graphique ci-dessous montre la différence entre le nombre d'élèves dans les différentes EEA pour l'année scolaire en cours.



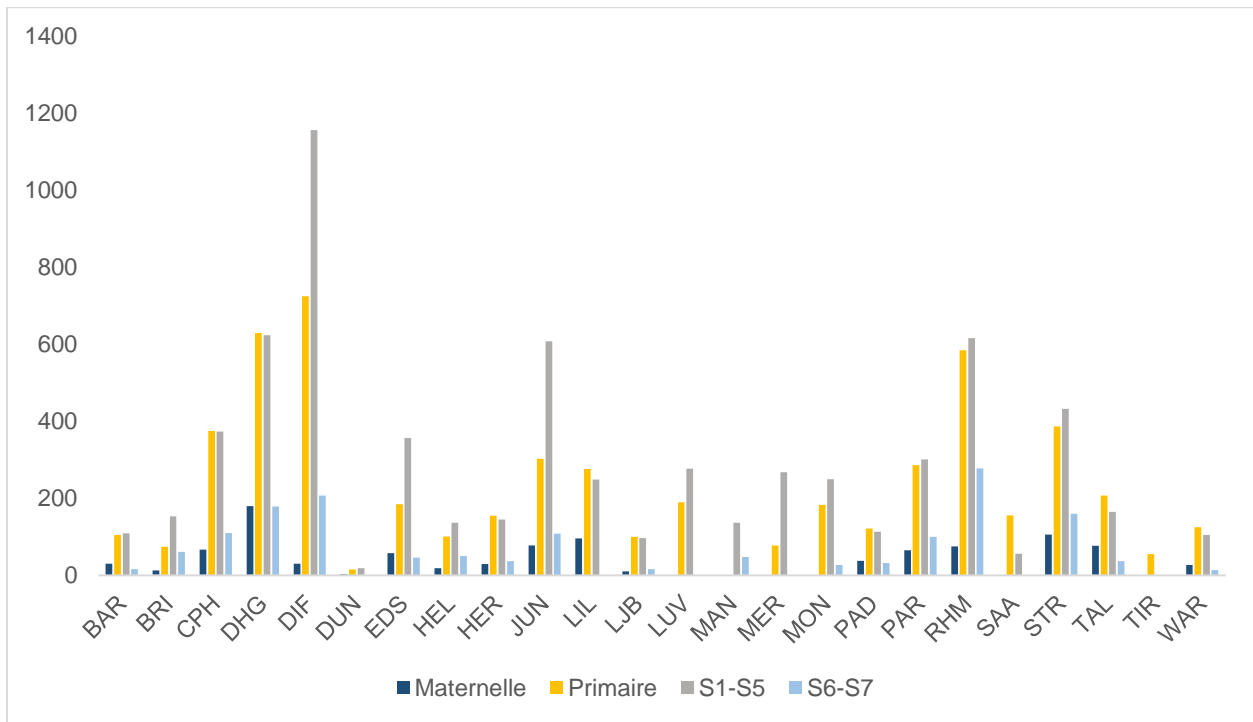
* À noter que le nombre d'élèves indiqué pour ces écoles au Luxembourg comprend les élèves de la *Classe d'accueil* et de la classe de *Voie de préparation*, qui font partie du système éducatif national du Luxembourg.

1.iii Population scolaire par niveau d'enseignement

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves pour chaque niveau d'enseignement (maternel, primaire, années 1 à 5 du secondaire et années 6 et 7 du secondaire) pour l'année scolaire en cours, tandis que le graphique ci-après montre les mêmes données sous forme visuelle.

	Maternelle	Primaire	S1-S5	S6-S7
BAR	30	105	109	16
BRI	13	74	153	61
CPH	67	375	374	110
DHG	180	630	624	179
DIF	30	725	1157	207
DUN	3	15	19	
EDS	58	185	357	46

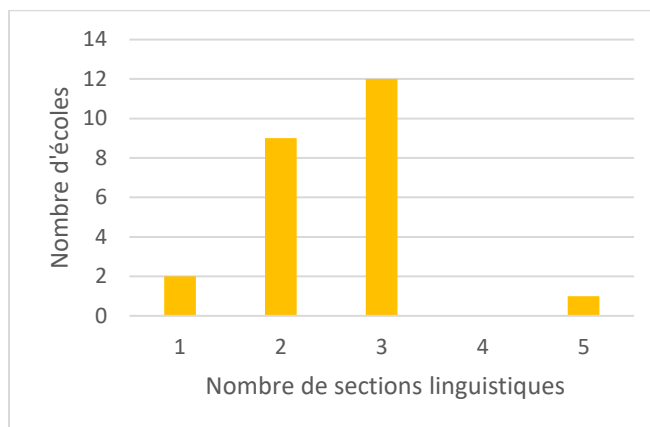
HEL	19	101	137	50
HER	29	155	145	37
JUN	78	303	608	108
LIL	96	276	249	
LJB	10	100	97	16
LUV		190	277	
MAN			137	48
MER		78	268	
MON		183	250	27
PAD	38	122	113	32
PAR	65	286	301	100
RHM	75	585	616	278
SAA		156	56	
STR	106	387	433	160
TAL	77	207	165	37
TIR*		55		
WAR	27	125	105	14
TOTAL	1001	5418	6750	1526



2. Langues

2.i Population par section linguistique

On dénombre un total de 12 sections linguistiques différentes dans les 24 écoles ouvertes actuellement (dont l'une est toujours en cours d'agrément). Chaque EEA propose en moyenne 2,5 sections linguistiques. Le graphique ci-dessous donne des informations sur le nombre de sections linguistiques dans les EEA.



Le tableau ci-dessous montre le nombre d'élèves inscrits dans les diverses sections linguistiques dans chaque école pour l'année scolaire en cours.

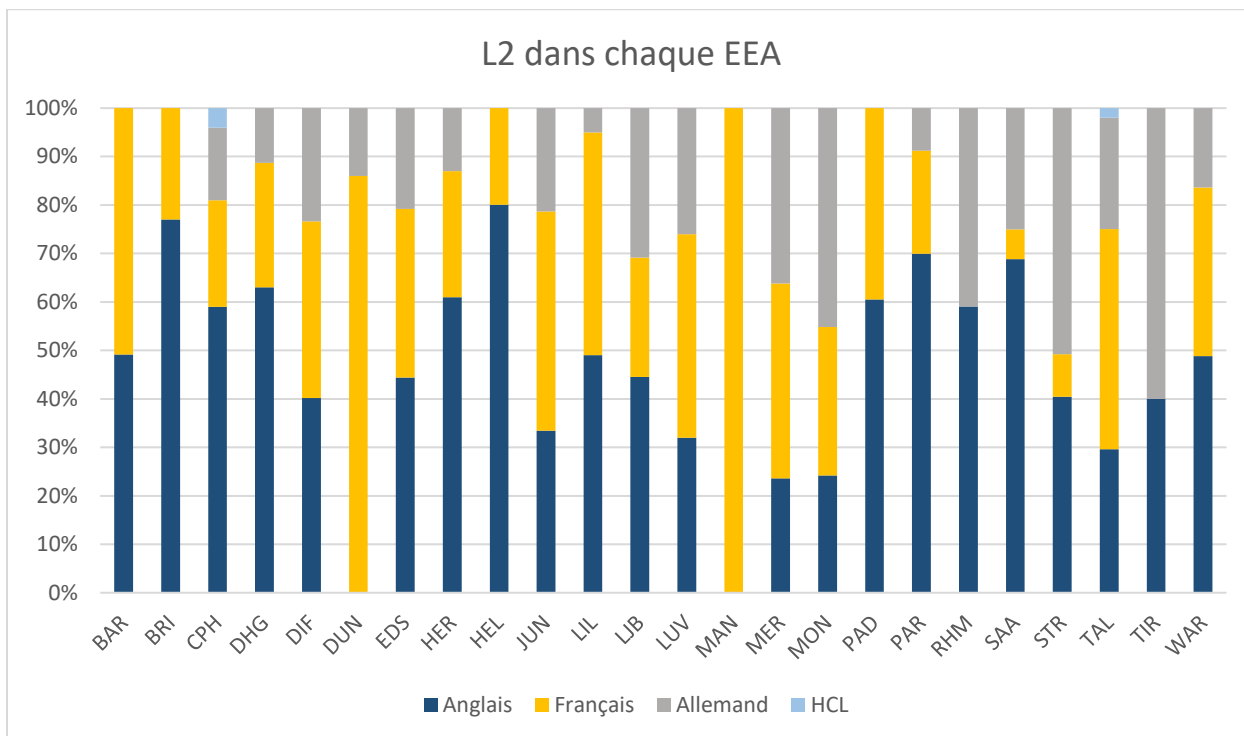
	DE	DK	EL	EN	ES	FI	FR	IT	NL	PL	SI	SV
BAR				112			127					21
BRI				60				241				
CPH		476		322			128					
DHG	186			825	42		268		292			
DIF	127			627			1365					
DUN				37								
EDS	180			175			291					
HEL				110		110	87					
HER			258	108								
JUN	353			502			242					

LIL				298			323					
LJB				141							82	
LUV	55			209			203					
MAN				185								
MER	66			113			167					
MON	105			143			212					
PAD				185			120					
PAR				272			183	297				
RHM	994			560								
SAA	158			54								
STR	314			348			424					
TAL				457			29					
TIR	22			20				13				
WAR				183						88		
Total	2560	476	258	6046	42	110	4169	551	292	88	82	21

La plupart des EEA ont une section dans la langue (ou au moins l'une des langues) de l'État membre dans lequel elles sont situées. Toutes les Écoles européennes agréées disposent d'une section linguistique anglaise. Dans toutes les écoles, c'est la section anglaise qui compte le plus grand nombre d'élèves, avec 6 046 élèves, suivie de la section française (4 169 élèves) et de la section allemande (2 560 élèves).

2.ii Choix de la langue II (LII) parmi les élèves

Toutes les Écoles européennes et Écoles européennes agréées doivent proposer l'anglais, le français ou l'allemand comme première langue étrangère (LII). Toutefois, certaines écoles ont demandé à être exemptées de cette règle générale dans leur dossier de conformité approuvé. Cela explique pourquoi les trois langues ne sont pas toutes représentées dans toutes les écoles dans le graphique ci-dessous. Les écoles peuvent désormais proposer la HCL en L2. Le graphique de la page suivante montre le pourcentage d'élèves étudiant chaque L2 dans chaque école.



2.iii Choix de la langue III (LIII) parmi les élèves

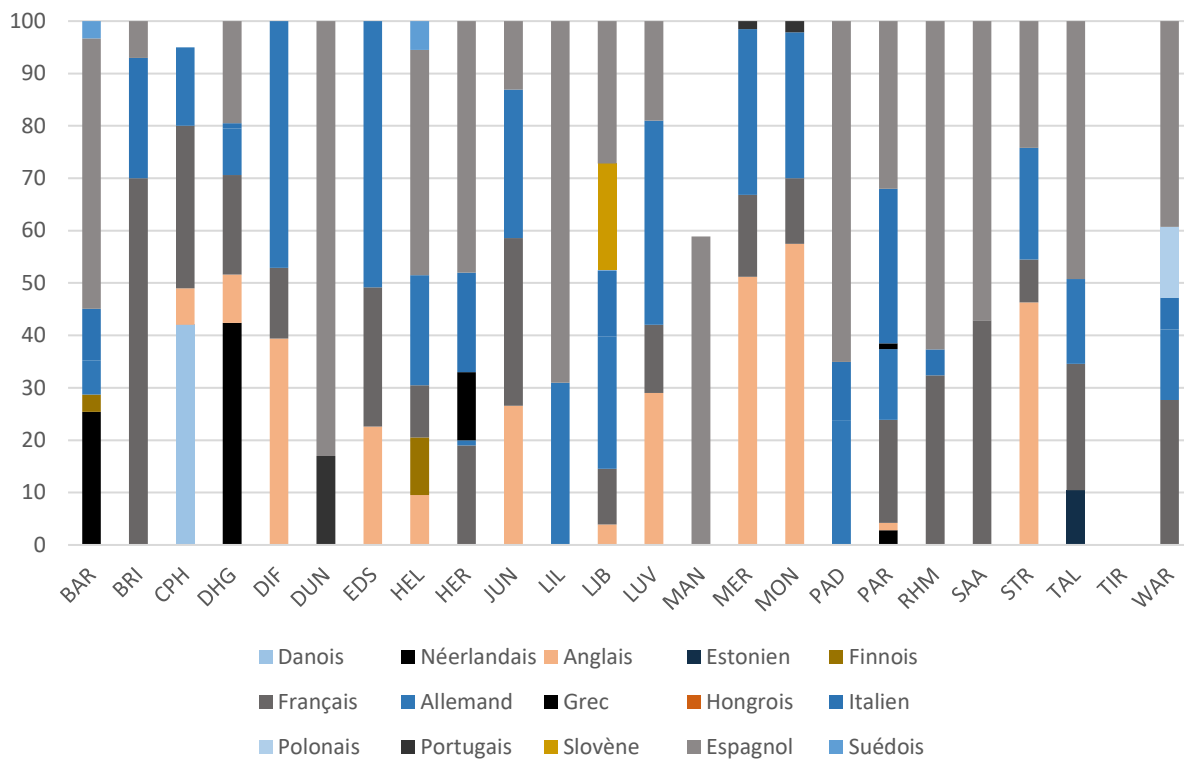
Le tableau suivant indique les LIII enseignées dans chacune des EEA :

	Danois	Néerlandais	Anglais	Estonien	Finois	Français	Allemand	Grec	Italien	Polonais	Portugais	Slovene	Espagnol	Suédois
BAR		✓			✓		✓		✓				✓	✓
BRI						✓			✓				✓	
CPH	✓		✓			✓	✓							
DHG		✓	✓			✓	✓		✓				✓	
DIF			✓			✓	✓							
DUN											✓		✓	
EDS			✓			✓	✓							
HEL			✓		✓	✓	✓						✓	✓
HER						✓	✓	✓	✓				✓	
JUN			✓			✓	✓						✓	
LIL							✓						✓	

LJB			✓			✓	✓		✓			✓	✓	
LUV			✓			✓	✓						✓	
MAN							✓						✓	
MER			✓			✓	✓				✓			
MON			✓			✓	✓							
PAD							✓		✓				✓	
PAR		✓	✓			✓	✓	✓	✓				✓	
RHM						✓			✓				✓	
SAA						✓							✓	
STR			✓			✓	✓						✓	
TAL				✓		✓	✓						✓	
TIR														
WAR						✓	✓		✓	✓			✓	

Le choix de la L3 par %, dans chaque école, est illustré dans le graphique ci-dessous.

L3 étudiée dans les EEA

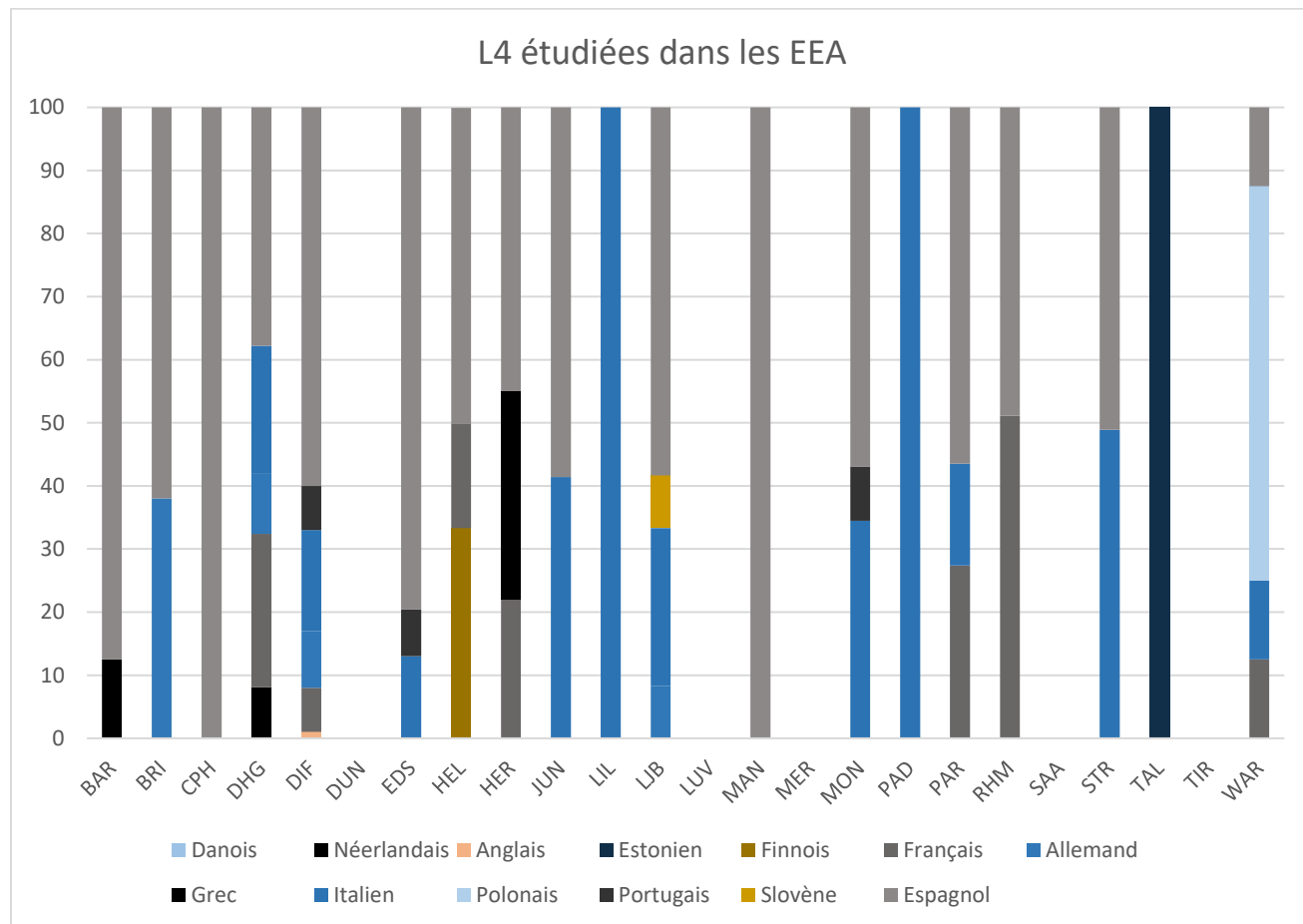


2. iv Choix de la langue IV (LIV) parmi les élèves

Le tableau suivant indique les LIV enseignées dans chaque EEA. Il est important de souligner que certaines EEA ne dispensent pas encore d'enseignement en LIV, soit parce que le niveau d'enseignement n'existe pas encore dans l'école, soit parce qu'il n'y a pas encore de demande suffisante pour une LIV parmi les élèves.

	Néerlandais	Anglais	Estonien	Finois	Français	Allemand	Grec	Italien	Polonais	Portugais	Slovène	Espagnol	Suédois
BAR	✓											✓	
BRI						✓						✓	
CPH												✓	
DHG	✓				✓			✓				✓	
DIF		✓			✓	✓		✓				✓	
DUN													
EDS								✓		✓		✓	
HEL				✓	✓							✓	
HER					✓		✓					✓	
JUN								✓				✓	
LIL								✓					
LJB						✓		✓			✓	✓	
LUV													
MAN												✓	
MER													
MON								✓		✓		✓	
PAD								✓					
PAR					✓			✓				✓	
RHM					✓							✓	
SAA													
STR								✓				✓	
TAL			✓										
TIR													
WAR					✓			✓	✓			✓	

Le choix de la L4 par %, dans chaque école, est illustré dans le graphique suivant :



3. Personnel enseignant

Au total, les EEA emploient 2 109² enseignants, dont :

- 762 dans les cycles maternel et primaire (590 à temps plein et 172 à temps partiel)
- 1 347 dans le cycle secondaire (937 à temps plein et 407 à temps partiel)

² Veuillez noter que, en raison du fait que certaines écoles offrent plusieurs types d'enseignement, les nombres indiqués ici sont une estimation, étant donné que certains de ces enseignants travaillent dans les différentes sections (c'est-à-dire pas uniquement dans la section Écoles européennes) de l'école.

4. Informations sur l'agrément

École	Date du premier agrément	Date de l'agrément additionnel	Validité de la convention actuelle d'agrément	Niveaux actifs (15.10.23)
BAR	13 mars 2018	8 juin 2023	N-S5 : 01.09.2022-31.08.2025 S6-S7 : 01.09.2022-31.08.2025	N1-S7
BRI	1 sept. 2015	19 janv. 2017	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	M2-S7
CPH	10 sept. 2015	6 sept. 2022	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	M2-M7
DHG	11 janv. 2013	9 janv. 2019	M-S5 : 01.09.2023-31.08.2026 S6-S7 : 01.09.2023-31.08.2026	M1-S7
DIF	16 mai 2017	20 juillet 2022	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	P1-S7
DUN	16 août 2007	Non applicable	M-S5 : 01.09.2023-31.08.2026	M1-S4
EDS	14 mai 2019	En cours	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024	N1-S6
HEL	20 janv. 2009	26 mai 2011	M-S5 : 01.09.2023-31.08.2026 S6-S7 : 01.09.2023-31.08.2026	M1-S7

HER	15 oct. 2008	14 mai 2014	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025 S6-S7 : 01.09.2022-31.08.2025	M1-S7
JUN	14 mai 2019	7 juillet 2023	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024	M1-S7
LIL	10 juin 2020	Non applicable	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025	M1-S5
LJB	27 juin 2019	En cours	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024	M1-S6
LUV	7 juillet 2023	Non applicable	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025	P1-P3 ; S1-S3
MAN	24 mai 2011	4 sept. 2012	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	S1-S7
MER	20 juil. 2022	Non applicable	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024	P1-P3 ; S1-S3
MON	14 mai 2019	En cours	M-S5 : 01.09.2021 - 31.08.2024	P1-S6

PAD	19 juin 2020	26 mai 2021	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025 S6-S7 : 01.09.2022-31.08.2025	N1- S7
PAR	26 juil. 2007	14 janv. 2009	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	N1- S7
RHM	8 mai 2013	4 sept. 2015	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024 S6-S7 : 01.09.2021-31.08.2024	M1- S7
SAA	11 mai 2022	Non applicable	M-S5 : 01.09.2021-31.08.2024	P1-P3 ;P5 ; S1-S2
STR	16 nov. 2009	21 mai 2013	M-S5 : 01.09.2023-31.08.2026 S6-S7 : 01.09.2023-31.08.2026	N1- S7
TAL	11 fév. 2014	30 août 2017	M-S5 : 01.09.2022-31.08.2025 S6-S7 : 01.09.2022-31.08.2025	M1- S7
TIR	En cours	Non applicable	En cours	P1
WAR	24 juin 2021	En cours	M-S5 : 01.09.2023-31.08.2026	M1-S6

Pour toute question ou tout feedback sur ce rapport,
veuillez nous contacter :

osg-accredited-european-schools@eursc.eu

Le présent rapport est disponible ici :

<https://www.eursc.eu/fr/Accredited-European-Schools/About>

